

FR

P-001075/2025

Réponse donnée par M<sup>me</sup> Kallas, haute représentante/vice-présidente,  
au nom de la Commission européenne  
(5.5.2025)

L'UE condamne fermement les attaques meurtrières perpétrées contre des civils en Syrie. Le 11 mars 2025, la haute représentante/vice-présidente a fait une déclaration au nom de l'UE condamnant fermement les crimes horribles commis contre des civils dans les zones côtières et appelant à une enquête rapide, transparente et impartiale afin que les auteurs soient traduits en justice<sup>1</sup>.

L'UE s'est félicitée des engagements pris par les autorités de transition, en particulier la mise en place d'une commission d'enquête indépendante, et a demandé aux autorités de transition de permettre à la commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne d'enquêter sur toutes les violations commises. L'UE suivra de près les résultats des enquêtes menées par les mécanismes nationaux et internationaux.

L'UE soutient systématiquement une transition politique pacifique et inclusive menée par les Syriens, fondée sur le respect du droit international, des droits de l'homme, des libertés fondamentales, du pluralisme et de la tolérance parmi toutes les composantes de la société, ainsi que sur les valeurs de l'état de droit et l'obligation de rendre des comptes. Elle invite instamment les parties concernées à protéger les Syriens de toute origine ethnique et religieuse sans discrimination. Dans ce contexte, elle salue les engagements pris par les autorités de transition à cet égard, en soulignant l'importance que ces engagements soient suivis d'actions.

Depuis 2011, l'UE et les États membres ont mobilisé près de 37 milliards d'euros en réponse à la crise syrienne, ce qui fait d'eux les principaux donateurs d'aide humanitaire et d'aide à la stabilisation en faveur de la Syrie et de la région. L'aide humanitaire de l'UE est fournie par l'intermédiaire de partenaires certifiés et fondée sur les besoins de la population, les principes humanitaires et l'obligation de rendre des comptes, en mettant l'accent sur la transparence, l'efficacité et l'efficacité. L'aide non humanitaire de l'UE fait l'objet de vastes mécanismes de suivi et d'évaluation, y compris un suivi par une tierce partie.

Le 24 février 2025, l'UE a suspendu plusieurs mesures restrictives dans le cadre d'une approche progressive, conditionnelle et réversible visant à soutenir une transition politique inclusive et la reprise économique. Dans le même temps, le Conseil a maintenu les inscriptions sur la liste en rapport avec le régime d'al-Assad<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2025/03/11/syria-statement-by-the-high-representative-on-behalf-of-the-european-union-on-the-recent-wave-of-violence/pdf/>

<sup>2</sup> <https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-6227-2025-ADD-1/fr/pdf>